



Aux parents des élèves

Objet : CONSENTEMENT À LA VACCINATION ROUGEOLE

Madame, Monsieur,

Les informations que l'infirmière scolaire possède sur le statut vaccinal de votre enfant pour la vaccination rougeole permettent de considérer votre enfant comme non protégé contre la rougeole. Vous recevez ci-joint le feuillet « Opération rougeole 2011-2012 ». Ce feuillet comprend des informations sur la rougeole, le vaccin, la notion de consentement pour les 14 ans et plus, ainsi que le formulaire de consentement à la vaccination. Le consentement devra être dûment complété en vue de la vaccination

Les personnes considérées comme non protégées sont celles dont le vaccin ne figure pas dans les données de la santé ou au carnet de vaccination, ainsi que celles qui n'ont pas reçu toutes les doses recommandées. Nous tenons à souligner que le vaccin sera automatiquement offert aux personnes qui n'ont pas de carnet ou de preuve de vaccination car il n'y a aucune contre-indication à être vacciné contre la rougeole, même si on l'a déjà été.

Veillez prendre note qu'après vérification du carnet, si nous constatons que les deux doses de vaccination ont été reçues, votre enfant ne sera pas vacciné. Nous ferons suivre cette information à la santé publique.

La vaccination aura lieu le : 20 janvier 2012

Pour le jour de la vaccination nous demandons aux parents des enfants ciblés:

- De remettre le carnet de vaccination à votre enfant pour qu'il l'apporte à l'école.
- D'avoir lu les informations du feuillet « Opération rougeole 2011-2012 ».
- D'avoir rempli et signé le formulaire de consentement ci-joint de façon à ce que l'infirmière puisse procéder à la vaccination si requis.
- De prévoir un vêtement à manche courte pour faciliter la vaccination.

Merci de votre collaboration
Service de santé des jeunes du CSSRY